



Mesures Covid-19

MALAISE ET INQUIÉTUDE CHEZ LES REPORTEURS **AU SIÈGE DE FRANCE TV**

Depuis aujourd'hui, face à l'expansion du Covid-19, des mesures de confinements sont appliquées à l'ensemble de la population de notre pays.

Nous, journalistes-reporters de FranceTv, sommes également concernés, mais nous n'oublions pas notre devoir d'informer. Et si les conditions d'exercice de nos métiers sont profondément bouleversées par ces mesures, nous comprenons qu'un temps d'adaptation est nécessaire.

Or, depuis quelques jours, nous constatons et déplorons certaines des actions mises en place, qui traduisent un manque d'anticipation et d'organisation dans les rédactions du Siège.

D'un point de vue sanitaire tout d'abord, les conditions de départ en reportage sont contestables. Pas de masques dignes de ce nom, les seuls disponibles étant remis à la main ! Un matériel commun pour plusieurs JRI dans la journée, vaguement nettoyé avec des lingettes quand cela est possible.

Seuls les véhicules sont désormais désinfectés par des personnels dédiés.

Dans le fonctionnement des services ensuite. Alors que les besoins en personnels seront bien évidemment revus à la baisse, de trop nombreux reporters et JRI attendent d'être envoyés sur des tournages. Cette promiscuité dans les openspaces étant contraire aux mesures que le gouvernement nous demande de suivre.

Le télétravail, impossible pour la majorité d'entre nous, d'autres modes de fonctionnement seraient possibles.

Nous remettons également en cause certains des sujets qu'il nous est demandé de réaliser, comme si rien n'avait changé. Le fond est souvent occulté par la forme avec les fameux micros-trottoirs, degré zéro du journalisme. En cette journée par exemple, des équipes sillonnent les villes en quête de témoignages de citoyens sur la situation que nous vivons. On « vadrouille », comme le disent certains encadrants ! On vadrouille et on contamine peut-être notre public...

Afin de pouvoir exercer correctement notre métier de reporter, nous demandons :

- Des conditions sanitaires dignes de ce nom afin de protéger nos équipes.
- Une organisation qui évite des attentes « au cas où » dans nos services. On pourrait imaginer un volant de quelques équipes avec un matériel dédié, engagés sur quelques jours, les autres étant disponibles, mais chez eux.

- Un droit de regard sur le contenu des sujets que l'on nous demande de réaliser et surtout la fin de ces micros-trottoirs.

Nous exigeons par ailleurs que toutes les mesures prises, ou à prendre, s'appliquent de la même façon à l'ensemble des antennes de l'entreprise. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Nous vous rappelons que les circonstances exceptionnelles actuelles ne doivent pas mettre en péril notre intégrité physique. L'entreprise a pour obligation de protéger ses salariés. Par notre présence, nous ne devons pas non plus être une menace pour nos interlocuteurs.

En cas de doute, nous disposons d'un droit individuel de retrait que nous ne manquerons pas d'utiliser.

Paris, le 17 mars 2020